

voile pour les Indes-Occidentales chargés d'une grande quantité de toiles & d'autres marchandises qui ont été achetées dans les Pays étrangers pour le compte du Roi.

PORTUGAL. Ce que nous avons rapporté le mois passé, page 194. du différend terminé avec la Cour d'Espagne, n'est pas entièrement tel. Les Ministres du Roi ayant examiné le Traité signé à Madrid pour le conclure, ont trouvé que ce Traité étoit trop défavantageux pour la Nation Portugaise, & qu'il ne pouvoit être accepté qu'en y stipulant quelque avantage qui contrebalançât la cession de la Ville du *St. Sacrement* en Amérique. Ainsi, pour que les clauses de part & d'autre fussent mutuelles, comme elles doivent l'être dans un Traité, il a été convenu que les Portugais auroient la liberté d'envoyer tous les ans, un Vaisseau négociet pour leur compte dans l'Etablissement des Espagnols à *Buenos-Ayres*.

Le Roi continuant de se trouver dans un fâcheux état, ne s'occupe plus uniquement que du soin de son salut éternel, assistant tous les jours de sa tribune, où il se fait porter, à toutes les parties du service divin, avec cette piété qu'il a conservée pendant toute sa vie, & qui jointe à son zèle pour la sainte Religion & à ses bienfaits pour les Maisons de Dieu, lui ont mérité du Pape régnant le titre de Roi Très-Fidèle. Le Père Gaspard Confesseur de Sa Majesté, & dont la faveur est très-grande auprès d'elle, ne la quitte pas; & toutes les personnes qui ont quelque chose à solliciter, le font par le ministère de ce Religieux. La Reine donne les audiences, assiste aux Conseils & signe les dépêches. Le
Marquis